© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Prescription médicale d'héroine

Par Profil supprimé Postée le 30/03/2010 11:08

que pensez vous de la prescription sous controle medicale d'heroine

---

Mise en ligne le 31/03/2010

Bonjour,

La prescription médicale d'héroine est autorisée et pratiquée dans plusieurs pays (Canada, Suisse, Allemagne, Pays Bas, Danemark). Cela s'inscrit dans des politiques de réduction des risques. Ces pays ont reconnu qu'il est intéressant de proposer un choix de produits aux patients qui souhaitent une prise en charge médico-psychologique et sociale. Les produits de substitution sont en effet plus ou moins bien tolérés par les usagers, les effets secondaires ne sont pas les mêmes, les effets psychoactifs non plus.

Par exemple, en Suisse, il y a la possibilité de prescription d'héroine injectable, de méthadone, de sulfate de morphine retard, et de diacétylmorphine par voie orale (DAM orale).

Au Canada, la prescription de DAM orale a été reconnue comme provoquant des améliorations pour les patients : contrôle des quantités et de la qualité, maintien d'un effet euphorisant, peu d'effets secondaires, stabilisation des patients ce qui favorise leur processus de réinsertion sociale, baisse de la délinquance...

En Allemagne, la loi autorisant la prescription médicale d'héroine (sous forme de diamorphine) a été votée fin mai 2009. Cela concerne les personnes qui ont plus de 23 ans, qui sont dépendantes depuis au moins 5 ans et qui ont déjà suivi au moins deux cures de désintoxication. Une étude a montré que la diamorphine est plus efficace que la méthadone par exemple. En particulier, les patients ont moins tendance à mélanger avec l'alcool, ou à recourir à l'héroine illégale parallèlement à la substitution.

En général, le fait que la DAM soit utilisée par voie orale convient à toutes les personnes qui sont inhalatrices, ou dont les veines sont abimées, ou qui ont décidé d'abandonner l'injection. Les études ont aussi montré que l'utilisation de la DAM orale induit une nette amélioration de l'état des patients atteints par le VIH ou le VHC.

En France, jusqu'à ce jour, la perspective de prescription d'héroine médicale n'est pas envisagée par les pouvoirs publics.

Cordialement**.**